

formation et les éventuels frais de déplacement. Quel que soit la forme que prend la formation choisie la priorité sera toujours donnée aux formations appropriées proposées par l'employeur. Ceci permet d'alléger la charge financière.

Au regard de ces éléments se dessinent des axes de réflexion quant à l'examen d'une demande d'utilisation du CPF, mais l'esprit du dispositif s'impose au décideur.

II - L'examen d'une demande de formation au titre du CPF

1. Eléments d'analyse

a. les éléments d'appréciation

La nature de la formation et son inscription dans un projet professionnel cohérent est l'un des premiers éléments d'analyse.

La formation pourra concourir à l'acquisition d'un diplôme, titre ou certificat professionnel répertorié au Répertoire National des certifications professionnelles, s'inscrire au plan de formation d'une administration, ou d'une action de formation d'un organisme de formation souscrivant aux obligations de déclaration prévues par le code du travail ou encore une préparation à un concours ou un examen professionnel.

Le calendrier de la formation devra également être pris en compte. La formation ayant lieu lors du temps de travail, son impact sur l'activité de service devra être évalué et mesuré. La décision ne devra pas mettre en danger la nécessité de continuité de service.

Enfin, le financement de la formation est un point

ne rien écrire dans

la partie barrée

NE RIEN ÉCRIRE

Concours/ examen professionnel : Concours des IRA

Type (externe, interne, 3ème) : interne

Epreuve/ sous-épreuve : Note

Option :

Note :

20

Nombre d'intercalaires :

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Direction X
Service des ressources humaines

le XXX

Note à l'attention
du chef du service des ressources humaines.

Objet : le compte personnel de formation (CPF)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les agents du service public disposent d'un Compte Personnel d'Activité (CPA), se composant pour partie du Compte Personnel de Formation (CPF) et du Compte d'Engagement Citoyen (CEC). Ce dispositif a pour but la construction de parcours professionnels dynamiques et diversifiés au sein de la fonction publique et de passerelles avec le secteur privé.

Le propos de cette note s'intéresse au CPF, qui est un crédit annuel d'heures de formation professionnelle utilisable à l'initiative de l'agent, pour accomplir certaines formations, hérité de l'ancien Droit Individuel de Formation (DIF).

En premier lieu, il est abordé les caractéristiques du CPF et les engagements dévolus à l'administration dans ce cadre. En second lieu, il est explicité les modalités d'examen des demandes.

N°

4./10

N°

1./10

I. Modalités de mise en œuvre du CPF et impacts pour l'administration.

1. Caractéristiques du CPF

a. l'acquisition des droits

Tous les agents du service public en situation d'activité ou de détachement, fonctionnaires titulaires ou stagiaires, ^{gardiens d'état,} ou contractuels sont éligibles au titre du CPF.

Au 31 décembre de chaque année, les agents acquièrent 24 heures sur leur CPF dans la limite de 120 d'heure. À partir d'un stock d'heures de 120, ils acquièrent 12h par an dans la limite de 150 heures. Le calcul des droits prend en compte certaines situations d'absence ou de congés définies par la loi. Les agents de catégorie C sans qualification par la loi (soit sans diplôme de niveau V) bénéficient d'un régime particulier. Si non il est du prorata du temps de travail. Ils acquièrent 48 heures par an dans la limite de 400 heures.

L'ensemble des droits acquis est portable d'une administration à l'autre et entre secteur public et secteur privé.

b. l'utilisation des droits acquis

La demande de formation au titre du CPF doit être écrite. À compter de sa réception, l'administration dispose de deux mois pour y apporter une réponse motivée.

Cette demande doit préciser le projet professionnel dans lequel elle s'inscrit. En effet, les heures de formation du CPF ne peuvent pas être utilisées pour une formation relative aux fonctions exercées par l'agent. La demande doit s'inscrire dans une démarche de préparation à la mobilité, de promotion ou de reconversion professionnelle.

Dans ce cadre l'agent peut bénéficier d'aménagements particuliers. Il peut prendre, si son projet le

ne rien écrire dans

la partie barrée

justifié, des heures par anticipation jusqu'à l'équivalent de deux ans d'acquisition. Il peut bénéficier de 150 heures supplémentaires si son projet professionnel vise à prévenir une situation d'incapacité à l'exercice de ses fonctions.

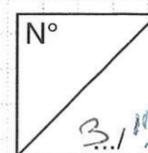
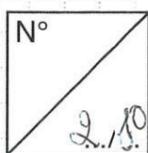
L'agent peut également selon son projet professionnel combiner plusieurs dispositifs de types : congés de formation professionnelle, congés pour validation des acquis d'expérience etc.

2. Les obligations de l'administration

Le recours au CPF s'inscrit obligatoirement dans le cadre d'un projet professionnel construit visant à une mobilité, une promotion ou une reconversion professionnelle. Afin de permettre une action cohérente et efficace, l'administration doit être en mesure de proposer un accompagnement par un professionnel de l'administration. L'agent pourra avec le concours de ce dernier élaborer son projet et les étapes de sa mise en œuvre. Cette disposition implique la formation de nos personnels à cet effet. En cas de projet de départ vers le secteur privé, l'accompagnement pourra se faire par les services publics régionaux de l'orientation.

L'accompagne, autant que la formation s'effectue sur les heures de travail. L'agent reste en situation d'activité et bénéficie dans ces conditions de l'ensemble des droits ouverts par sa position. ^{dont sa rémunération.} Dans ce cadre, la nécessité de service peut constituer un motif de refus ou de report ^{de la formation} dans certaines conditions.

Enfin le financement de la formation est à la charge de l'administration où l'agent est en activité. L'administration finance l'ensemble des frais de



Concours/ examen professionnel : Concours des IRA

Type (externe, interne, 3ème) : interne

Epreuve/ sous-épreuve : Note Option : _____
(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)

Note :
20

Nombre
d'intercalaires :

ne rien
écrire
dans

la
partie
barrée

NE RIEN ÉCRIRE

crucial de l'analyse. Il s'agit d'évaluer l'impact financier dans sa globalité : financement de la formation, de l'accompagnement éventuel, de l'absence de l'agent, de la rémunération etc.

b. L'esprit du dispositif.

Ces éléments factuels d'analyse doivent être mis en perspective de l'esprit du dispositif. En effet, le CPF s'inscrit dans une volonté de moderniser la fonction ressources humaines au sein de la fonction publique. Par l'utilisation du CPF, les agents doivent avoir un parcours dynamisé et sécurisé. La mobilité du service public doit pouvoir être assurée par une action de formation volontaire de la part des agents. Les ruptures de carrière doivent pouvoir être évitées.

A ce titre des priorités sont fixées. Les demandes devront être traitées aux regards de celles-ci. Sont prioritaires en premier lieu, les demandes concernant la prévention d'un risque d'impitance et l'établissement d'un bilan de compétence. Ensuite, seront favorisées les demandes concernant les validations des acquis de l'expérience (VAE) et les formations diplômantes. Enfin, les préparations aux concours et examens professionnels seront prioritaires. Toutes les autres demandes seront à discrétion du décideur.

N°
8.1.19

N°
5.1.10

2. les conditions de refus

L'administration dispose de deux mois pour apporter une réponse à compter de notification de la demande. En cas de refus, celui-ci doit être motivé aux regards des éléments d'appréciation soulevés. L'agent peut faire un recours du refus devant l'instance paritaire compétente (CAP ou CCP).

Au bout de deux refus, la troisième décision doit faire l'objet d'un avis de l'instance paritaire compétente avant son adoption.

Néanmoins et ce toujours pour concourir au sens du dispositif, le refus ne peut intervenir quand la demande de formation au titre du CPF concerne l'acquisition du "socle de connaissance et compétences" défini à l'article L6121-2 du Code du travail. Cette demande pourra être différée d'un an tout au mieux.

